MINISTÈRE
DU TRAVAIL
Liberté
Égalité
Fraternité

EFMT
ÉCOLE DE FORMATION DES MÉTIERS DU TRANSPORT

Référence : FCO-INTER77-260623

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussignée *Sofia FERJANI,* **représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences** *EFMT – Ecole de Formation des Métiers du Transports.*

atteste que :

Monsieur Ali MEDDOUR a suivi l'action *:* FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE MARCHANDISES +3.5T

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☑ *Action de formation*[1]
- ☐ *Bilan de compétences*
- ☐ *Action de VAE*
- ☐ *Action de formation par apprentissage*

qui s'est déroulée du 01/06/2026 au 05/06/2026

pour une durée de 35 heure(s)

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : LIEUSAINT

Le : 05/06/2026

Cachet et signature du responsable du dispensateur de formation

EFMT
500 Rue de Luxembourg
77127 LIEUSAINT
TEL. 01 60 34 90 22
Mail : info@efmt-formations.com

Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.